

**CONCOURS DE RECRUTEMENT D'INFIRMIERES ET D'INFIRMIERS DE
L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Session 2020

Corrigé

PRESENTATION :

QUESTION 1 :

1. Définissez le secret professionnel.

2. Secret professionnel :

La circulaire n°2015-119 du 10 novembre 2015 relative aux missions des infirmiers à l'éducation nationale rappelle le cadre réglementaire d'exercice de l'infirmier à l'éducation nationale. « En vertu des articles R.4312-4 et R4312-5 du code de la santé publique, les infirmiers sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal « le secret professionnel s'impose à tout infirmier et à tout étudiant infirmier dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, lu entendu, constaté ou compris».

3. Quelle est la conduite à tenir dans l'immédiat ?

- Évaluer la situation :
Accueillir et écouter l'élève avec bienveillance sans orienter ses propos.
- Pendant le dépistage, observer les parties visibles du corps de l'enfant à la recherche de traces de violence.
- Expliquer à l'élève que dans cette situation il y a la levée du secret professionnel afin de le protéger.
- Rédiger un signalement au Procureur de la République.
- Informer la Directrice de l'école du signalement auprès du Procureur et prévenir le médecin scolaire.

4. Quelles actions mettez-vous en place à moyen terme auprès des élèves en collaboration avec les personnels de l'école primaire ?

Proposer des actions d'éducation à la santé sur le respect de soi et de l'autre, la non violence et les droits de l'enfant en collaboration avec l'équipe enseignante. Ces actions peuvent être mises en place en lien avec des partenaires extérieurs.

QUESTION 2 :

1. Définir l'œdème de Quincke. Quelle est la conduite à tenir dans l'urgence ?

Cet article est extrait de l'ouvrage « Larousse Médical ».
<https://laroussemedical.fr>

- **Définition** : œdème de Quincke

Réaction allergique caractérisée par une éruption œdémateuse sous la peau et sous les muqueuses, en particulier celles du larynx.

Causes

Comme l'urticaire, l'œdème de Quincke peut être déclenché essentiellement par l'absorption d'aliments (crustacés, fraises, fruits de mer, sardines, etc.), par une piqûre d'insecte ou par la prise de médicaments (antibiotiques, surtout pénicillines, aspirine, etc.).

Symptômes et évolution

Un œdème de Quincke touche les muqueuses de la bouche et des voies respiratoires supérieures (lèvres, langue, pharynx, larynx) ainsi que les tissus sous-cutanés lâches du visage (paupières). Il se manifeste par un gonflement bien délimité, ferme, rose pâle, non prurigineux mais produisant une sensation de cuisson.

Du fait de sa localisation possible à la gorge, l'œdème de Quincke entraîne un risque grave d'asphyxie pouvant survenir de plusieurs minutes à quelques heures après la première manifestation. Il peut également provoquer un arrêt circulatoire lorsqu'il est associé à un choc anaphylactique (insuffisance circulatoire aiguë, d'origine allergique).

Traitement et prévention

Un œdème de Quincke impose un traitement d'urgence, surtout en cas de gêne respiratoire, par des corticostéroïdes injectables à action rapide, associés au chlorhydrate d'adrénaline. Si l'œdème continue à évoluer, le transfert du malade en service de réanimation est impératif.

La prévention de nouvelles crises réside en la suppression des causes qui ont déclenché la réaction, lorsqu'elles ont pu être identifiées.

- **La conduite à tenir en présence d'un œdème de Quincke :**

- Évaluer rapidement la situation. Installer l'élève en position demi-assise pour faciliter la respiration et la rassurer.
- Appeler le SAMU (15) et suivre les consignes définies par le médecin régulateur.
- Surveiller la jeune fille en attendant les secours.
- Prévenir les parents et le chef d'établissement.

2. Suite à l'hospitalisation de cette élève, une allergie alimentaire a été diagnostiquée. Que proposez-vous au sein du collège afin d'accueillir cette élève en toute sécurité.

- Proposer la mise en place d'un PAI.
- Le PAI a pour but de faciliter l'accueil de l'enfant.
Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans ce document écrit.
- Le PAI associe l'enfant, sa famille, l'équipe éducative, les personnels de santé rattachés à la structure, les partenaires extérieurs et toute personne ressource.
- Ce document organise, dans le respect des compétences de chacun et compte tenu des besoins thérapeutiques de l'enfant, les modalités particulières de la vie quotidienne dans le collège.
- Le PAI définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence au sein de la collectivité.
- Il indique notamment les régimes alimentaires, aménagements d'horaires, les dispenses de certaines activités incompatibles avec sa santé et les activités de substitution qui seront proposés.
- Il est mis au point, à la demande de la famille, ou en accord et avec la participation de celle-ci, par le chef d'établissement :
 - à partir des besoins thérapeutiques, précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie ;
 - en concertation étroite avec, selon le cas, le médecin scolaire et l'infirmier du collège.
 - le protocole d'urgence est joint dans son intégralité au PAI.